

La réunion ordinaire de la municipalité de Hinchinbrooke a eu lieu le **1 octobre 2025** à l'hôtel de ville, situé au 1056, chemin Brook, à Hinchinbrooke (Québec). Le maire Wallace a présidé la réunion en présence des conseillers suivants :

Ralph Duncan
Tanya Clarke
Kirk Feeny
Laurie Ann Prévost
Marc Bakos
Elgin MacFarlane

Présent également :

Adam Antonopoulos, directeur général, a enregistré le compte rendu de la réunion.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

25-10-01

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la réunion ordinaire soit ouverte à 20 h 01

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-10-02

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que l'ordre du jour soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE EN SEPTEMBRE

25-10-03

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la version française du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2025 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

25-10-04

PROPOSÉ PAR : Conseiller Duncan
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que la version anglaise du procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 8 septembre 2025 soit adoptée telle que distribuée.

ADOPTÉ

4. URBANISME

Le Conseil a pris note du rapport d'inspection municipale soumis par l'inspecteur lors de la réunion du caucus du 4 septembre 2025.

5. TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil a pris note du rapport sur les travaux publics soumis par le superviseur des routes lors de la réunion du caucus du 4 septembre 2025.

5.1 EMBAUCHE POSTE OPERATEUR CHASSE-NEIGE RESERVE

25-10-05

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que le Conseil accepte la demande d'emploi et embauche M. Norman Jaimeson résident de Hinchinbrooke pour le poste de conducteur de charrue à temps partiel comme réserve, premier jour de travail à déterminer mais approuvé comme commençant en novembre 2025.

ADOPTÉ

6. COMMUNICATION ET SERVICE COMMUNAUTAIRE

6.1 SERVICE INCENDIES

Rien à signaler

6.2 ARÈNE

Rien à signaler

6.3 LOISIRS

Rien à signaler

6.4 DEMANDE DE DON

6.4.1 DEMANDE DE DON – CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES

25-10-06

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke accorde un don de 200 \$ pour l'organisme centre de ressources familiales.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE ET NOUVELLES AFFAIRES

Le maire Wallace a passé en revue la liste de la correspondance reçue au cours du mois de septembre 2025.

7.1 FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2024

LE RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE :

À la suite de la réalisation de son mandat, l'auditeur dans son rapport de l'auditeur indépendant est d'avis qu'à l'exception du fait que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à mise hors service des immobilisations les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Hinchinbrooke au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT FINANCIER :

Le rapport financier 2024 indique :

Revenus de fonctionnement :	3 371 426 \$
Charges :	2 980 125\$
Amortissement des immobilisations corporelles :	459 805 \$
Remboursement dette à long terme :	(43 000) \$
Affectations :	(202 486) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de tel qu'audité par l'auditeur indépendant :	605 620 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS :

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux (LTEM), le greffier-trésorier d'une municipalité locale dont le règlement sur la rémunération est en vigueur doit diffuser dans le rapport financier de la municipalité locale la rémunération et l'allocation de dépenses versées aux élus en 2024 pour l'ensemble de leurs fonctions exercées au conseil municipal local.

Maire/Mairesse : 12 666.00\$

Conseillers : 26 172.00\$

25-10-07

PROPOSÉ PAR : Conseiller Fenny

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke accepte les faits saillants 2024 tel que préparé par BCGO, S.E.N.C.R.L.

ADOPTÉ

7.2 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE SE TERMINANT EN 2024

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états financiers tel que préparé par BCGO, comptables agréés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

La municipalité termine son exercice financier 2024 avec un surplus. Le surplus au 31 décembre pour l'année 2024 est de 605 620\$.

REVENUS

Les revenus budgétés de la municipalité en 2024 était d'un montant de 3 156 003\$ par rapport à des revenus réalisés de 3 371 426\$ soit un écart de 215 523\$ ou 6.82%. L'écart provient en partie des intérêts et les services rendus aux autres, augmentation des taxes de mutation pour les ventes de propriétés et les subventions qui n'étaient pas prévus au budget.

DÉPENSES

Les dépenses de la municipalité totalisent pour l'année 2024, 2 980 125\$ comparativement à 3 183 479\$ prévues au budget, montrant un écart de moins de 203 354\$ ou 6.38%.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au chapitre des activités d'investissement, la municipalité a réalisé en 2024, 974 804\$ d'investissement.

PROPOSÉ PAR : Conseiller MacFarlane
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

Que la municipalité de Hinchinbrooke accepte le rapport financier 2024 tel que préparé par BCGO, S.E.N.C.R.L et que cette dite firme reçoive le mandat de vérificateur pour l'année 2025.

ADOPTÉ

7.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS.

Les deux états financiers comparatifs ont été déposés au Conseil conformément au Code municipal.

7.4 PROJET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL – EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'un examen du mandat de la Société canadienne des postes qui aura lieu du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, comme suit :

En théorie, des consultations publiques peuvent être menées afin d'examiner le Protocole du service postal canadien (2009) et d'obtenir le pouls de la population canadienne quant à leurs besoins et à leur utilisation du service postal. Si une consultation était nécessaire, l'objectif serait d'obtenir les points de vue des Canadiens et des parties prenantes pour redéfinir la vision axée sur le service de Postes Canada, dans un contexte où le paysage de l'industrie postale a changé, les besoins des Canadiens ont évolué et le volume de courrier et de lettres a considérablement diminué au point de miner la viabilité de Postes Canada.

ATTENDU QUE le plan actuel n'indique pas qu'il y aura des consultations publiques ni une participation de l'ensemble des parties prenantes, et attendu que le processus et le cadre de référence de l'examen du mandat n'ont pas encore été annoncés;

ATTENDU QUE le récent rapport de la Commission d'enquête sur les relations de travail a recommandé des coupes de service sous forme de fermeture de bureaux de poste et de réactivation du programme de remplacement des boîtes aux lettres par des boîtes postales communautaires du précédent gouvernement fédéral conservateur;

ATTENDU QUE le gouvernement doit connaître le point de vue des municipalités sur les questions les plus importantes, comme le maintien de Postes Canada à titre de service public, l'importance du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'amélioration du Protocole du service postal canadien, le maintien de la livraison à domicile, de la livraison de colis et de la livraison au quotidien, la création d'une banque postale, l'écologisation de Postes Canada, l'ajout de bornes de recharge pour véhicules électriques, la livraison de nourriture, l'amélioration des services de livraison dans les collectivités rurales, éloignées ou autochtones, ainsi que la création de services pour aider les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées à demeurer chez elles aussi longtemps que possible et ainsi assurer le maintien des bons emplois dans les collectivités et l'autonomie financière de Postes Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se

sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

25-10-09

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke

APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) écrive au ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux public et de l'Approvisionnement, Joël Lightbound, pour lui demander de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada tant et aussi longtemps que les activités de Postes Canada ne seront pas stabilisées, que l'incidence de la hausse du prix des timbres ne se sera pas fait sentir et que les volumes de colis ne seront pas le reflet réel de la demande de ce secteur d'activités;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) inclue dans sa lettre au ministre Lightbound que tout examen de Postes Canada et du Protocole du service postal canadien soit tenu de manière transparente, publique et approfondie, et comprenne des audiences publiques auxquelles participeront toutes les parties prenantes, dans toutes les régions du Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE (nom de la municipalité) soumette un mémoire ou participe aux audiences afin de donner son point de vue dans le cadre du processus d'examen du mandat de Postes Canada.

ADOPTÉE

7.4 **PPA-CE - 2025**

ATTENDU QUE La Municipalité de Hinchinbrooke a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

25-10-10

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Duncan
EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Hinchinbrooke approuve les dépenses d'un montant de 17 900,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, la période de questions a été close.

9. FACTURES À APPROUVER

25-10-11

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bakos
APPUYÉ PAR : Conseiller Feeny

Que les comptes à payer pour la période du 9 septembre 2025 au 1 octobre 2025 au montant de 538 185,18 \$ soient adoptés et payés et que lesdits comptes soient conservés dans un registre à cet effet et fassent partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉ

10. AJOURNEMENT

25-10-12

PROPOSÉ PAR : Conseillère Clarke
APPUYÉ PAR : Conseillère Prévost

Que les affaires de la réunion ayant été dûment terminées, la réunion est ajournée à 20h16

ADOPTÉ

Mark Wallace
Maire

Adam Antonopoulos
Directeur Général